



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne



## Communiqué du Grand Conseil Commission ad hoc

### Soutien unanime de la commission aux cinq crédits pour les infrastructures pénitentiaires

**A l'unanimité, la commission du Grand Conseil approuve les cinq crédits totalisant 74,3 millions de francs, destinés à amorcer la transformation des infrastructures pénitentiaires. Ce montant comprend un crédit d'étude complémentaire pour la future prison des Grands-Marais, deux crédits voués au développement des infrastructures communes du futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois, et deux crédits d'investissement pour maintenir la prison du Bois-Mermet et le pénitencier de Bochuz en exploitation jusqu'à la mise en service de la prison des Grands-Marais.**

Relevant l'urgence d'endiguer la surpopulation carcérale et de moderniser le parc pénitentiaire vaudois, la commission soutient avec force ces investissements pour la stratégie pénitentiaire cantonale. Elle approuve les 12,6 millions de francs dédiés aux études complémentaires en vue de la construction en une étape au lieu de deux de la future prison des Grands-Marais (410 places supplémentaires). Ce montant inclut le financement de diagnostics archéologiques. La commission accepte aussi le crédit d'ouvrage de 41,4 millions et le crédit d'étude de 4,2 millions pour le développement des infrastructures communes au futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois, en soulignant la nécessité d'améliorer l'accessibilité du site en transports publics. Elle estime aussi nécessaire de financer, à hauteur de 5,2 et 10,7 millions, les plans de continuité de la prison du Bois-Mermet et du pénitencier de Bochuz, permettant de maintenir les personnes détenues sur site pendant la réalisation de travaux urgents et incontournables, jusqu'à la mise en service de la prison des Grands-Marais.

La commission salue ces avancées qui répondent à l'urgence de créer des places de détention supplémentaires afin d'assurer des conditions de détention dignes et des lieux de travail adaptés pour le personnel. Consciente de la complexité de ces projets, la commission attire aussi l'attention sur l'importance de maîtriser leurs coûts pour rester dans le cadre des financements accordés.

Ces crédits feront l'objet de trois rapports de commission distincts qui seront rapidement présentés au Grand Conseil. La commission invite unanimement ce dernier à entrer en matière sur ces cinq projets de décret.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 2 septembre 2024

#### RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Patrick Simonin, Président de la commission  
079 769 17 96

#### TÉLÉCHARGEMENTS

[\(24 LEG 32\)](#), [\(24 LEG 34\)](#), [\(24 LEG 35\)](#)